

Cote du document: EB 2011/104/R.63
Point de l'ordre du jour: 10 e) vi)
Date: 9 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Français

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémorandum du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République tunisienne pour le

Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana – Phase II

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Mounif Nourallah
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2367
courriel: m.nourallah@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Résumé du financement	ii
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte	1
II. Financement supplémentaire proposé	2
III. Recommandation	3

Sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial

République tunisienne

Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana – Phase II

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République tunisienne
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'environnement
Coût total du projet:	45,7 millions d'USD
Montant du prêt supplémentaire du FIDA:	3,2 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,0 millions d'USD)
Montant total du prêt du FIDA:	14,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,5 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
Cofinanceurs:	Don du Fonds pour l'environnement mondial (FEM): 5,0 millions d'USD Prêt de l'Agence française de développement (AFD): 5,5 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	12,2 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,5 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République tunisienne pour le Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana – Phase II, telle qu'elle figure au paragraphe 18, et les modifications de l'accord de prêt, présentées au paragraphe 17.

Mémoire du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République tunisienne pour le Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana – Phase II

I. Contexte

1. Le présent mémoire a trait à l'approbation d'un financement supplémentaire d'un montant de 5,0 millions d'USD (équivalant approximativement à 3,2 millions de DTS) pour le Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana – Phase II (PDAI Siliana II), approuvé par le Conseil d'administration le 13 décembre 2005.
2. Comme indiqué au paragraphe 29 du rapport du Président (EB/2005/86/R.29/Rev.1), le projet précité est financé par un prêt du FIDA d'un montant de 10,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,5 millions d'USD) octroyé à des conditions ordinaires. Doté d'un budget total de 38,9 millions d'USD, le projet mobilise plusieurs cofinanceurs, notamment, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (don de 5,0 millions d'USD), le Gouvernement tunisien (10,7 millions d'USD, dont 5,5 millions d'USD obtenus grâce à un prêt de l'Agence française de développement [AFD] signé en septembre 2008), et les bénéficiaires (2,2 millions d'USD).

Objectifs du projet

3. L'objectif général du projet est l'amélioration durable des revenus et des conditions de vie de la population rurale dans le Gouvernorat de Siliana. Ses objectifs spécifiques consistent: i) à engager les communautés rurales dans un processus de développement local susceptible de stimuler l'initiative et l'investissement des populations rurales dans l'agriculture, l'élevage et la conservation des ressources naturelles; ii) à diversifier et à accroître les possibilités d'emploi et d'investissement en milieu rural pour les femmes et les jeunes, et à contribuer à créer un tissu économique local durable; iii) à renforcer les capacités institutionnelles du Commissariat régional au développement agricole (CRDA) pour assurer un développement local fondé sur une approche intégrée, participative et équitable dans le respect de la parité hommes-femmes; et iv) à veiller à l'adoption, par les acteurs locaux et les décideurs au niveau national, des principes de la gestion durable des sols.

Réalisations du projet

4. Les réalisations du projet sont globalement satisfaisantes. En effet, les taux de réalisation des activités se situent entre 40% et 100%, et il est prévu que les activités récemment engagées ainsi que celles qui restent à lancer seront achevées en totalité avant la clôture du projet. Par ailleurs, le niveau actuel d'engagement des marchés financés par le FIDA est de l'ordre de 6 millions d'USD par an, ce qui confirme la capacité des structures de gestion du projet à engager aussi bien le reste du financement en cours que le financement supplémentaire à temps.
5. Le total des décaissements du prêt consenti par le FIDA s'élevait à 5,2 millions de DTS à fin octobre 2011, soit un taux de décaissement de 48%.

Justification du financement supplémentaire

6. Les événements du 14 janvier 2011, qui ont dans une large mesure pris naissance dans les zones rurales éloignées, s'expliquent par la crise du monde rural, ainsi que par un modèle de développement régional inéquitable qui a créé une disparité entre les zones côtières et l'arrière-pays relativement marginalisé.
7. L'instauration subséquente d'un climat démocratique dans le pays a permis plus de liberté d'expression pour susciter, au niveau des régions les plus pauvres du pays, des demandes d'emploi et d'infrastructures de base de première nécessité. Le Gouvernement tunisien de transition a dressé la liste des gouvernorats¹ prioritaires (au nombre de 10) et a commencé à réviser à la hausse leur budget pour l'exercice 2011 afin d'améliorer les conditions de vie des populations concernées en réponse à leurs aspirations.
8. Le FIDA, en tant que bailleur de fonds actif dans le milieu rural et notamment dans les gouvernorats jugés prioritaires, a été particulièrement sollicité à cette fin et a été invité à renforcer les interventions réalisées dans le cadre des projets qu'il cofinance, et ce, par le biais de financements supplémentaires urgents.
9. Ces financements supplémentaires visent à étendre le bénéfice des réalisations des projets à des franges de la population qui en étaient exclues.

II. Financement supplémentaire proposé

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

10. L'allocation fixée pour la République tunisienne au titre du SAFP se chiffre à 21,3 millions d'USD pour le cycle 2010-2012.

Endettement du pays et capacité de remboursement

11. En 2009, le taux d'endettement total du pays représentait environ 110% du produit intérieur brut exprimé en prix courants. Cependant, les antécédents du Gouvernement tunisien en matière de remboursement des prêts du FIDA sont satisfaisants.

Modalités de supervision

12. Le financement supplémentaire destiné au PDAI Siliana II sera administré et supervisé par le FIDA.

Dérogation aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

13. Aucune dérogation aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA n'est envisagée.

Principales composantes

14. Le coût total, financement supplémentaire compris, est réparti comme suit entre les différentes composantes du projet: i) développement local intégré (85,2%); ii) appui à l'emploi (5,3%); iii) renforcement institutionnel (6,4%); et iv) gestion durable des terres (3,1%). Le financement supplémentaire sollicité ne modifie pas les objectifs, la durée, la zone, les composantes du projet, et les populations ciblées par ses réalisations, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration du FIDA en décembre 2005. Il ne modifie pas non plus l'approche de planification et de mise en œuvre du projet. Il est destiné à permettre à d'autres communautés vivant dans la zone du projet de bénéficier des réalisations de désenclavement et d'adduction d'eau potable, ainsi que de la réhabilitation de périmètres irrigués générateurs de revenus destinés à améliorer le niveau de vie des petits agriculteurs.

¹ Kef, Siliana, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan, Gafsa, Tozeur, Kébili et Tataouine.

Catégories de dépenses

15. Outre la catégorie des fonds non alloués qui représente 4,2% du montant du prêt, le projet compte sept catégories de dépenses. Les allocations initiales étaient réparties comme suit en pourcentage du montant total du prêt: i) travaux de génie civil (61,4%); ii) équipement et matériel (1,7%); iii) plants fruitiers (11,7%); iv) véhicules (1,7%); v) études et assistance technique (5%); vi) formation (8,6%); et vii) conseil agricole (5,6%). Sur la base des besoins et du financement supplémentaires, les catégories de dépenses i) et ii) ont été majorées de 4,4 millions d'USD et de 0,6 million d'USD, respectivement.

Plan de financement du projet

16. Le plan de financement du projet a été remanié pour combler le déficit et les besoins supplémentaires en matière d'infrastructures de base. Le coût global actualisé s'élèvera à 45,7 millions d'USD. La contribution du FIDA représentera 20,5 millions d'USD et celle du gouvernement, 12,2 millions d'USD. La participation des bénéficiaires sera de 2,5 millions d'USD. Les contributions du FEM et de l'AFD restent inchangées.

Modifications recommandées à l'accord de prêt

17. Après approbation par le Conseil d'administration, l'accord de prêt sera modifié en fonction des changements liés au financement supplémentaire du FIDA, présentés au paragraphe 15 ci-dessus.

III. Recommandation

18. Je recommande que le Conseil d'administration approuve les modifications de l'accord de prêt, présentées au paragraphe 17, et le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République tunisienne un prêt supplémentaire à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à trois millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (3 200 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent mémorandum.

Le Président
Kanayo F. Nwanze